Steve MEYZONNET
Responsable de services
Direction de l'Education

Eric PLANTIER ROYON
Chargé de mission ville et handicaps
Direction Générale des Services

Accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs
Bilan 2015-2019
Propositions d'actions 2020-2022

ville de villeurbanne

Le rôle du chargé de mission ville et handicaps

Qui fait quoi ? > Direction Générale des Services > Pôle des chargés de missions

Le développement durable, la lutte contre les discriminations et l'inclusion des personnes handicapées sont des priorités pour la ville de Villeurbanne. Rattachés à la direction générale des Services, trois chargés de missions y sont consacrés. Leur mission ? Accompagner l'intégration de ces 3 thématiques dans l'action de la Ville et sur tout le territoire

L’approche transversale du handicap

Direction des bâtiments (1 poste)	ADAP sur 150 ERP entre 2015 et 2024
Direction parcs et jardins	Mise en accessibilité 66 IOP
Direction du développement urbain	Accessibilité voirie et projet urbain
Direction de la proximité	Création places PMR
Direction de l’urbanisme règlementaire (1 poste)	Volet accessibilité des PC/AT
Direction de la communication	Accessibilité site internet
DRH (2 postes),	Recrutement, Maintien dans l’emploi de TH
Direction de la commande publique	Marché réservé ESAT/EA
Direction petite enfance (2 postes)	Accueil d’enfants en situation de handicap (ESH)
Direction de l’éducation (un stagiaire)	Accueil d’ESH
Direction de la vie associative et des CS	Accueil d’ESH
Direction des sports	Labellisation des clubs
Direction de la culture (un stagiaire)	Médiathèques et évènements
Direction de la population	Mobilité dans les cimetières
CASS	aides facultatives

Le rôle du chargé de mission ville et handicaps

Ce que ne fait pas la mission ville et handicaps:
la mission ville et handicaps n'est pas là pour faire à la place des directions municipales ou des acteurs en place

Les 4 C pour 4 fonctions principales :

Coordination : cohérence de l'approche transversale, veille règlementaire et des bonnes pratiques, réseau national,

Conseils: expertise, appui, coaching

Concertation: animation conseil consultatif, participation à la CMA, animation des Semaines du handicap, interlocuteur privilégié des associations et structures médico-sociales

Communication: rédaction de rapports, de guides, de notes, réalisation de film, information du public

Les 5 axes du programme ville et handicaps

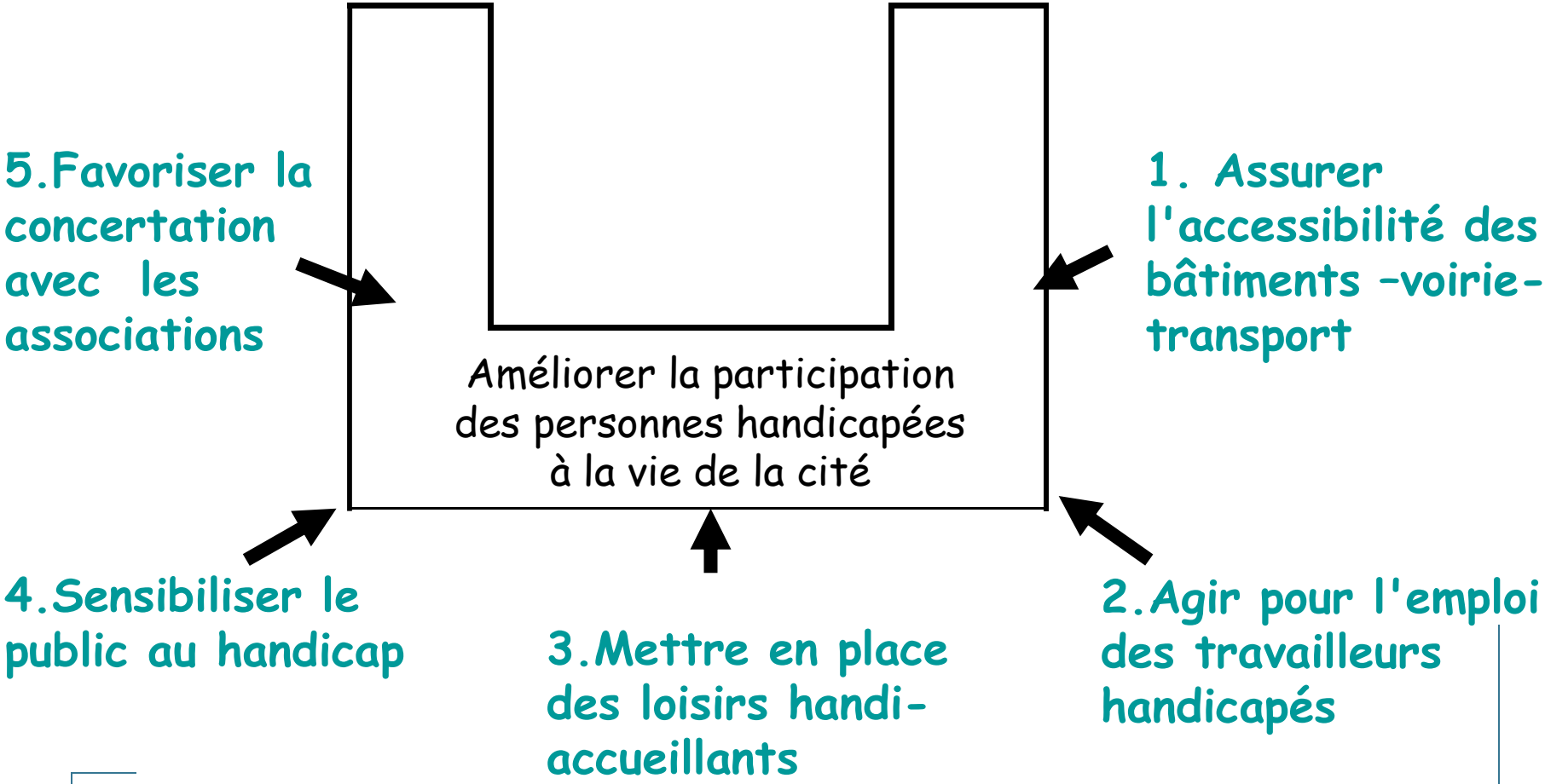

L'accessibilité des équipements recevant du public, des parcs et jardins et de la voirie

Hôtel de ville

Réaménagement du cours E Zola

Escaliers du parc de la Feyssine

Groupe scolaire Antonin Perrin

Rampe d'accès à la maison des association

Agir pour l'emploi des travailleurs handicapés

Convention avec le Fond d'Insertion des Personnes Handicapées des Fonctions Publique / taux direct de 7,24% de travailleurs handicapés

- **Recrutement de travailleurs handicapés**
- **Maintien dans l'emploi par reclassement ou par aménagement de poste**
- **Sous-traitance à des ESAT/EA**

Collecte de papier de bureau confié à la société Elise

La sensibilisation aux handicaps

Lancées en 2011, les semaines du handicap, organisées par la ville de Villeurbanne et les associations locales, ont pour objectif de sensibiliser le grand public, dès le plus jeune âge, aux différents types de handicap.

Des actions culturelles, sportives, débats, conférences
- **pour le grand public**
- **pour le jeune public, sur les trois temps scolaires, périscolaires et extra scolaires**
- **pour les agents municipaux**

42 partenaires sur la dernière édition 2019

Les Semaines du handicap

Sensibilisations par la mise en situation et la pratique sportive

Sensibilisation au handicap

Conte en LSF

Sensibilisations par des rencontres et des témoignages

Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs

L'origine du projet:
2013 : difficultés d'accueil d'enfants en situation de handicap sur les temps méridiens

2014 : interpellation par plusieurs familles et 2 centres sociaux

Opportunité de l'appel à projets de la CAF du Rhône Fonds public et territoire lancé fin 2014

Les actions engagées : la mise en place de renforts d'équipes

	2015	2016	2017	2018
nombre total d'enfants en situation de handicap repérés dans les loisirs périscolaires	55	115	210	232
nombre de personnel complémentaires aux obligations légales mobilisés	25	48	50	55
Coût total du dispositif	92 000 €	124 000 €	116 000 €	116 000 €
Dont Subvention CAF périscolaire	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
nombre total d'enfants en situation de handicap accueillis par les 7 centres sociaux:	46	74	78	75
Coût du dispositif	42 744€	44 600€	44 600 €	71 500 €
Dont total Subvention CAF extrascolaire	30 000€	25 000€	25 000€	25 000€

Sur les 55 professionnels recrutés en 2018, 37 % sont des auxiliaires de vie scolaire (AVS), emplois vie scolaire (EVS) ou accompagnateurs d'enfants en situation de handicap (AESH). Ce chiffre est en progression car il représentait 34% en 2017 et 27% en 2016.

Les actions engagées : nomination d'un référent handicap et la formation

1 référent handicap nommé dans chaque accueil de loisirs extrascolaire (le plus souvent le responsable enfance des centres sociaux)

4 jours de formation des référents handicap des centres sociaux et du coordonnateur enfance par La souris verte en 2015 et 2016

2 jours de formation assurés par la MIETE en mars 2019, avec de nouveaux référents handicap extrascolaire et les 2 coordonnateurs périscolaires (GS Tonkin et GS Croix Luizet)

1 jour de formation des agents d'accueil du Kiosque information démarche (KID) en septembre 2019 sur l'accueil du public en situation de handicap, + 1 journée pour les gardiens de GS

Les actions engagées : la formation des animateurs renfort handicap

Expérimentation du secteur périscolaire Nord-Est, (Saint-Exupéry, Renan, Lazare Goujon et Jean Moulin), sur le premier semestre 2018

Quatre temps de 3 heures, à destination des coordonnateurs et des animateurs « renfort handicap »,

Session 1 : les enjeux du projet, l'organisation de l'accueil de loisirs facilitatrice de la participation des enfants si elle était bien pensée, ou au contraire créatrices de situations de handicap si elle n'était pas bien organisée.

Séance 2 : les différentes étapes de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, le rôle de l'animateur « renfort handicap », celui du coordonnateur et du responsable périscolaire.

Séance 3 : rencontres avec un référent handicap en centre social, une enseignante spécialisée, un parent d'enfant en situation de handicap et une association ressource

Séance 4 : présentation des différents outils utiles pour l'accueil des enfants en situation de handicap, comme les repères spatio-temporels, ou encore les renforçateurs positifs.

Création d'une coordination
Réalisation d'un diagnostic en 2018

Principaux constats du diagnostic

<u>Inscription</u>
Manque d'identification en amont des enfants ayant des besoins spécifiques.
Comment identifier en amont sans faire de discriminations?

<u>Recueil des informations</u>
Difficulté à obtenir des informations permettant un accueil adapté.
Quelles questions poser?
Quel(s) interlocuteur(s)?
Comment les recueillir?

Principaux constats

Des représentations encore existantes:

- Le déni des parents
- Les crises
- Les enfants en ULIS

Transmission des Informations

- Animateur Renfort Handicap souvent seul à détenir les informations.
- Difficulté à passer le relais.
- Positionnement des animateurs parfois en décalage par rapport aux besoins

Modalités d'accueil

- Demande de renfort systématisée.
- Rôle du renfort?
- Parents pas toujours impliqués.
- Modulation du temps souvent imposée.
- Autres adaptations que l'aide humaine pas mises en avant.

Les actions engagées : deux nouveaux outils

Photo de l'enfant	Nom Prénom Age (classe)
Ce que j'aime	
Ce que je n'aime pas	
Ce que je sais faire seul	
J'ai besoin d'aide pour	
Dispositions et adaptations mises en place pour l'accueil (Renfort, AVS, cahier de liaison…)	

Deux nouveaux outils conçus en 2018 :

- **un guide d'entretien avec les familles**
- **une fiche résumant les principales consignes par enfant à destination des animateurs**

Les actions engagées : les adaptations

Dans les adaptations envisageables, l'aménagement d'un espace dédié à passer un temps calme apparaît essentiel. Cet aménagement est particulièrement utile en cas de crise d'un enfant ayant des troubles autistiques. Faute de place dans les groupes scolaires, cet aménagement est souvent aménagé dans les espaces abcd.

Espace « Cocooning » aménagé au groupe scolaire Edouard Herriot pour favoriser un temps calme

Les agendas où le texte est remplacé par des pictogrammes, particulièrement adaptés aux enfants autistes, s'adressent à tous ceux chez qui la gestion du temps est problématique.

Les nouvelles pistes d'actions

1. Passage en mode Projet permettrait de formaliser la démarche déjà amorcée. Notamment, via la création :

•**Comité de Pilotage** composés d'Elus ainsi que des différentes Directions concernées, avec ouverture à des acteurs externes.

•**Comités techniques** permettant une réflexion autour d'outils concrets.

•**écriture d'un projet** avec objectifs, résultats attendus, actions, bilans et moyens d'évaluation.

3. Création d'un Pôle ressource Handicap

Composé de personnes expertes afin d'apporter une réelle **expertise** de terrain.
Rebecca Chriki: nouvelle stagiaire master 2 référent handicap, Blandine Besson?
Mutualisation avec la petite-enfance?
Rôle : relais sur des situations complexes, observations/ analyse de la pratique voire supervision, lien avec le KID, aide à l'arbitrage pour les renforts d'équipes..

2. Mise en place d'une formation collective

• Formation en 2020 de 2 jours des Resp & Coordo. assurée par la MIETE. Maximum 12 agents, coût 2000 € pour 2 jours. Reprise sur une demi-journée de la séance 3 avec rencontres du référent handicap du centre social de Cusset, une coordo ULIS, un parent d'enfant en situation de handicap.

• Analyse de la pratique assurée par une psychologue du centre social de St Jean avec 11 séances de 2 h mensuelles, 3 rencontres ville et 2 analyse de la pratique sur site de situations complexe. Coût 3500€

Les nouvelles pistes d'actions

4. Charte de l'accueil des enfants en situation de handicap (exemple du Havre)

Réunir tous les acteurs éducatifs du territoire : la CAF, la Collectivité territoriale via la Direction de l'Education, la Santé publique, la vie Associative, la Jeunesse, les Centres Sociaux et autres ACM), l'Education Nationale, les Associations sportives labellisées,, spécialisées comme l'ITTAC, ITEP...
Lister les engagements pour l'accueil des enfants en situation de handicap. Renforcer la **dynamique territoriale.** Poser une base commune et donc une certaine **cohérence** des actions éducatives menées sur le territoire.

5 Partenariat avec l'Education nationale

•La loi permet désormais à l'EN et aux collectivités territoriales de s'associer par convention en vue d'un recrutement commun d'AESH.
•Formation commune

5. Organisation d'actions de sensibilisation au handicap

Nombreuses initiatives les années passées:
• Projet du secteur centre nord en 2017 à travers différents sports, avec rencontre au stade Boiron Granger,
• Projet du secteur Sud-Est en 2017 autour du baskin et en 2018 autour de la réalisation d'une vidéo.
• Projet du secteur nord Est en 2018 autour des handipiades
• Projet du secteur Nord-Ouest en 2019 autour des Semaines du handicap
•Projet sur 2019-2020 sur l'école Croix Luizet et la langue parlée complétéé

Les ressources locales

Centre social de Cusset : Simon Boulière référent handicap

Centre social de Saint Jean: Hélène Steinitz, psychologue clinicienne, et Johanna Gaudé

La souris Verte

La MIETE

Acteurs spécialisés locaux comme le SESSAD Zola (GS Négritelle Noire), l'ITTAC, l'ITEP (GS Louis Pasteur)...

Les coordinatrices d'Ulis